



Quelques conseils de l'ADEME pour des vacances plus respectueuses de l'environnement

Les vacances à la montagne sont souvent synonymes de ski, parties de luge, sorties en raquettes mais aussi de respect de l'environnement. Alors, jetez un œil sur notre « check-list » et partez bien informé.



Ma station s'engage pour le développement durable

Pour choisir ma destination, je peux me fier à deux critères.

- 51 communes ont signé la Charte Nationale en faveur du Développement durable dans les Stations de Montagne. Celle-ci a été établie par l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne (ANMSM), en partenariat avec l'ADEME et la fondation MountainRiders. Les communes signataires s'engagent à porter une attention accrue sur la protection de l'environnement. Elles mettent en place des initiatives pour préserver l'environnement, lutter contre le changement climatique, promouvoir un aménagement durable des territoires, développer l'éco-responsabilité et la consommation durable.
- Depuis 2007, 10 stations de ski ont réalisé leur Bilan Carbone®. Ce dispositif est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre effectuée dans le but d'obtenir une évaluation des émissions directes ou induites par une activité ou un territoire. Les résultats permettent ainsi aux stations de réfléchir à des pistes de solutions et de mettre en place des mesures pour diminuer leurs émissions.

Plus d'informations sur les stations ayant réalisé leur bilan carbone ou ayant signé la charte : http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=66957&ref=23980&p1=B

¹Elle s'applique à toute activité : entreprises industrielles ou tertiaires, administrations, collectivités et même au territoire géré par les collectivités.



Je me repère dans le choix de mon hébergement grâce aux labels

L'écolabel européen vous garantit un hébergement touristique qui pratique une bonne gestion de son impact sur l'environnement. Ses critères ont pour objectif de limiter les principales incidences sur l'environnement au cours des phases suivantes: achats, prestation du service et déchets. Le label est indiqué à l'accueil de l'hébergement sous forme d'un certificat ou d'un drapeau.



- Le label Clef verte, le label de gestion environnementale pour les hébergements touristiques récompense les hôtels, camping et meublés pour leurs efforts en matière de gestion des déchets, de gestion de l'eau et de gestion de l'énergie. Cette certification est généralement indiquée sur le bâtiment.
- Les labels HQE (Haute Qualité Environnementale) et THPE (Très Haute Performance Energétique) vous garantissent un lieu de résidence respectueux de son impact environnemental à plusieurs niveaux: sa construction, son usage et sa consommation énergétique.



Je privilégie les transports en commun

- Les conditions de circulation en voiture sont parfois rendues difficiles par la neige et le verglas. Les embouteillages peuvent eux aussi allonger le temps de parcours et par conséquent, la consommation de carburant. En prenant le train, vous pouvez éviter ces désagréments. Ce moyen de transport constitue la solution la moins polluante.
- L'EcoComparateur®, proposé par l'ADEME et la SNCF, vous donne des informations utiles pour choisir le mode de transport le mieux adapté à votre voyage. Cet outil compare le coût, la durée et l'impact environnemental de votre mode de transport en France et en Europe (pays voisins). Tous les modes de transports n'ont en effet pas le même impact, certains émettent davantage de gaz à effet de serre que d'autres : l'avion émet plus que la voiture qui émet plus que le train.



Je loue mon matériel

Les enfants ont grandi, que vont devenir leurs petits skis? Devrais-je renouveler mon matériel vieillissant ? Il existe une réponse simple à ces questions : la location...

- Il faut savoir que la location de matériel reste la solution la plus responsable qui permet en plus de bénéficier d'un équipement moderne et bien entretenu.
- Il est aussi possible de consulter les sites de vente de matériels d'occasion. De plus en plus nombreux, ces sites vous permettent de trouver des équipements de bonne qualité. Vous offrirez ainsi une deuxième vie à des équipements qui ne servaient plus.
- Plutôt que d'acheter des équipements neufs, vous pouvez aussi demander autour de vous. Un ami peut, par exemple, vous prêter la combinaison de ski de son enfant.
- Si vous optez pour l'achat de votre matériel de ski, l'éco-guide du matériel de montagne, publié par MountainRiders vous aidera à vous repérer parmi les différentes marques. En effet, ce quide présente les actions concrètes des fabricants, indispensable pour distinguer les marques selon des critères sociaux, environnementaux et d'éco-conception.



• En vacances comme à la maison, j'éteins les lumières, je trie mes déchets et lors des randonnées, j'évite de les jeter dans la nature.

Pour plus d'informations :

Les conseils de l'ADEME pour les vacances : http://ecocitoyens.ademe.fr/mes-vacances
L'éco-guide des stations de montagne : http://www.mountain-riders.org/ EcoGuideStations/
L'éco-guide du matériel de montagne : http://www.mountain-riders.org/ EcoGuideMateriel/

L'EcoComparateur® : http://ecocomparateur.voyages-sncf.com/ Les stations de montagne présentent leur bilan carbone®

http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=66957&ref=23980&p1=B

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.www.ademe.fr.